



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sports hippiques

Question écrite n° 18106

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser les perspectives de son action ministérielle relative au rapport de la mission de concertation et de réflexion sur l'avenir de l'institution hippique, mise en place par ses soins et ceux du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, tendant à proposer des mesures permettant de préparer la modernisation de l'organisation de l'institution, dont les activités concernent les loisirs et l'agriculture.

Texte de la réponse

Les graves difficultés rencontrées dans le secteur des courses hippiques ont fait l'objet ces dernières années de l'attention particulière des pouvoirs publics. À cet égard, en 1992, un protocole d'accord a été signé entre l'État et l'institution des courses. Malgré les aides de l'État prévues dans ce protocole, l'équilibre financier des sociétés de courses n'a pu être rétabli, du fait notamment de la baisse du chiffre d'affaire des enjeux au pari mutuel. Le 30 mai 1994, les autorités de tutelle ont confié au président du GIE-Galop, M. Charon, une mission de réflexion et de concertation avec tous les acteurs du monde des courses. Le président du GIE-Galop a remis son rapport le 26 juillet 1994. Toutefois, les difficultés rencontrées par les diverses composantes de l'institution des courses pour adopter une position commune dans leurs demandes et propositions aux pouvoirs publics ont amené ces derniers à différer les décisions concernant la réforme des structures. Or cette dernière, qui doit permettre une meilleure rationalisation et une plus grande synergie des différentes activités, constitue un des éléments du retour à un équilibre économique stable et un préalable à un effort financier supplémentaire de l'État. Les discussions en cours devraient cependant permettre d'aboutir prochainement et de concrétiser les engagements des diverses parties dans le cadre d'un avenant au protocole d'accord signé le 10 décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18106

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4533

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6016